

Denazé



2017

n°11

Le mot du Maire

2017 - a été une année particulièrement chargée de réflexions mais aussi de réunions et je tiens à remercier les Adjointes et les Conseillères et Conseillers municipaux pour leur disponibilité avant de prendre une décision aussi importante qu'est la réhabilitation du presbytère.

Ce bâtiment restera propriété de la commune et gardera tout son aspect.

Ainsi, 2018 sera l'année du transfert de la mairie vers le presbytère. La mairie c'est un lieu de mémoire, un lieu de joie lorsque l'on va pour une naissance, un mariage et parfois un lieu de tristesse lors de la perte d'un proche et ce lieu de mémoire rejoindra le beau bâtiment de caractère en plein milieu du bourg.

La proximité des services doit rester proche de la population.

Une extension est prévue pour les toilettes publiques, celles existantes ne sont plus acceptables en 2018.

Ensuite l'accessibilité, passera par l'aménagement du centre bourg qui est bien le cœur de vie des Denazéennes et Denazéens.

Beaucoup de réflexions mais un si beau projet qui deviendra réalité et qui embellira notre commune.

2017 - la signature de la vente de 2 parcelles du lotissement.

2017 - Le très haut débit - le département a fait le choix d'une couverture totale pour tous les Mayennais, le plus isolé soit-il, au plus tard pour 2021.

La Mayenne est le 1er département à s'engager dans le 100% fibre optique réel et pour tous.

D'autres changements pour l'année 2018

- Le ramassage des ordures ménagères, du porte à porte pour les habitants de la campagne à partir du 1er janvier

- L'eau et l'assainissement qui deviennent compétences de la communauté de communes à partir de 2018.

- L'éclairage public: les lampes seront remplacées par des leds, un éclairage moins énergivore en électricité.

Je le dis tous les ans, mais c'est sincère, un grand MERCI à toutes les associations qui animent notre commune, à tous les bénévoles qui donnent de leur temps dès que le besoin est présent, cet élan de solidarité, c'est une vraie richesse pour la commune.

Le conseil municipal vous souhaite une belle et heureuse année 2018, la réussite dans vos projets, du bonheur et aussi que l'année vous garde en bonne santé.

Odile GOHIER

Etat Civil

Naissance :

Loéva Martin
la rivière

née le 25 août 2017



Mariage :

Samuel MENIER et Clément TASSIN
le 15 juillet 2017



Bienvenue à DENAZE

Nouveaux arrivants :

- Mr BARGUIL Jean-François et POILTRAL Chloé 3 rue principale
- Mr et Mme NOEL Vincent et Véronique 4/6 impasse de la mairie

Budget communal 2017

Sorties réalisées

Entrées Réalisées

FONCTIONNEMENT

Charges Générales
21977.74 €

Charges de personnels
56398.39 €

Diverses charges :
31349.13€

Excédent antérieur
21613.65€

Impôts et taxes :
67196.46€

Dotations : 41240.42€

Autres produits :
6313.89€



INVESTISSEMENT

Emprunts et cautions
1684.01€

Investissements
17677.01€

Solde excédent reporté
21862.43 €

Excédent fonct + divers
7500.03 €

Numéros utiles



Mairie ☎ fax 02-43-98-59-21

Email : denaze@wanadoo.fr

Site internet : <http://www.denaze.mairie53.fr>

Horaires lundi mercredi vendredi

9 h-12h30 et 13h30 -17h

COMMUNAUTE DES COMMUNES DU PAYS DE CRAON

02-43-09-61-61

C.I.A.S Centre Intercommunal d'Action Sociale

Place du Maréchal Leclerc 53400 CRAON 02 43 09 09 65

Familles rurales : 02-43-98-58-82 ou 02-43-98-51-93

ANTENNE SOLIDARITE - 7, Rue de l'Epron CRAON

Assistante Sociale 02 43 09 17 80

Centre antipoison Angers : 02-41-48-21-21

Samu : 15

Police : 17

Pompiers : 18

Gendarmerie CRAON : 02-43-06-17-20

Pharmacie de garde : 3237

Centre hospitalier 02-43-09-32-32

Services de la Poste : Levée du courrier Lundi au vendredi à 12h – samedi 9h

Déchetterie : 02-43-06-08-69

Horaires : Lundi – mercredi – jeudi-vendredi de 13 h 30 à 17 h 30

Mardi de 9 h à 12 h

Samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

**Relève des ordures ménagères : le mardi matin semaines
impaires, le bac jaune semaines paires**

Portage des Repas : s'adresser à la Mairie

NUMEROS DE TELEPHONE UTILE

EDF dépannage : 0 810 333 053 ou 0969321882

France Télécom : 1013 pour signaler tout dérangement

Opposition carte bancaire : 0 892 705 705

Opposition chéquier : 0 892 68 32 08

Téléphone portable volé :

SFR :1023

Orange : 0 800 100 740

Bouygues télécom : 0 800 29 10 00

Tarifs

Location de la salle 2018

- Salle avec cuisine : 85 €
- Salle sans cuisine : 70 €
- Salle + cuisine 2 jours : 115 €
- Vin d'honneur : 30 €
- St Sylvestre : 125 €

Caution de la salle = 20 € la journée et 27.50 € les 2 jours

Chauffage d'octobre à avril + 30 € par jour

Possibilité de louer le terrain du tennis 10 €/ jour avec la location de salle

Tarifs assainissement 2018

- Abonnement annuel : 79 €
- Prix au m3 : 0.62€
- Taxe pollution 0.18 €
(la taxe est reversée à l'agence de l'eau)

Taxe de raccordement 550 €

CIMETIERE

Emplacement 30 ans : 50 € tombe de 2m² et tombe enfants 25 €

Emplacement 50 ans : 100 € tombe de 2m² et tombe enfant 25 €

Un espace cinéraire est prévu dans le cimetière. La concession est d'1m², l'emplacement sera affecté par la mairie à la suite.

Documents Administratifs

DOCUMENTS EFFECTUES SUR VOTRE COMMUNE

Autorisation de sortie du territoire. Mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parental sera rétablie à partir du 15 janvier 2017

Recensement Service militaire : le recensement est à faire dès les 16 ans des jeunes. Les documents sont demandés lors des examens et permis de conduire.

Elections : inscription avant le 31 décembre de chaque année.

Permis de construire : documents en mairie ou sur internet

Hors Commune

Mairie de CRAON uniquement sur rendez vous

Carte identité :

Pour renouvellement : il faut 2 photos d'identité, un justificatif de domicile de moins de 3 mois, ainsi que l'ancienne carte d'identité. Toujours gratuite.

Pour une première : un extrait d'acte de naissance, un justificatif de domicile de moins de 3 mois, 2 photos, toujours gratuite

En cas de perte : déclaration à la gendarmerie, un extrait de naissance, un justificatif de moins de 3 mois, et un timbre fiscal de 25 €.

La carte est valable 15 ans, toutes les cartes délivrées en 2004 se terminent en 2019 pour les majeurs, pour les mineurs toujours 10 ans

Pour enfant majeur habitant chez les parents : photocopie carte d'identité et une attestation attestant que l'enfant vie sous leur toit en plus des autres documents.

Pour l'enfant mineur il faudra aussi fournir la carte d'identité d'un des parents

Les passeports sont valides 10 ans,



Pour Majeur : Il vous faut une carte identité sécurisée et valide Ou un passeport sécurisé biométrique ou un extrait d'acte de naissance, 1 photo d'identité format 35*45 de moins de 6 mois (photos de face tête nue, fond clair, sans lunettes) un timbre fiscaux de 86 € acheter en trésorerie ou bureau de tabac, un justificatif de domicile de – 3 mois

Pour mineur : pareil que le majeur sauf timbre de 15 à 18 ans un timbre de 42 € et pour moins de 15 ans un timbre de 17 €. Le mineur doit être accompagné d'un parent.

Les cartes grises et les permis de conduire à portée de clic

L'État simplifie mes démarches

Je peux désormais effectuer mes demandes liées au certificat d'immatriculation sans me rendre au guichet d'une préfecture. Il peut s'agir :

- d'une demande de duplicata (en cas de perte, de vol ou de détérioration);
- d'une demande de changement d'adresse;
- de demande de changement de titulaire;
- d'une déclaration de cession d'un véhicule.

Je me rends sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr> et je suis les étapes proposées :

- Je clique sur la rubrique qui concerne la démarche que je veux effectuer.
- Je crée un compte usager ou me connecte à mon compte s'il existe déjà. Je pourrai ainsi suivre l'état d'avancement de ma demande. Je peux utiliser France Connect, la solution proposée par l'État pour simplifier la connexion aux différents services en ligne.
- Je renseigne le numéro d'immatriculation, ainsi que le code confidentiel attribué au titre, figurant sur le courrier d'envoi de ce dernier.
- En cas de perte, ma déclaration de perte s'effectue directement en ligne. En cas de vol, je dois le déclarer au préalable à la police ou à la gendarmerie.
- Une fois la démarche finalisée, je peux imprimer le certificat provisoire d'immatriculation qui m'autorisera à circuler avec mon véhicule, ainsi que le récépissé de dépôt de ma demande. Je reçois ensuite mon certificat d'immatriculation à mon domicile.
- Dans le cas d'une cession, je renseigne les informations portant sur l'identité de l'acquéreur de mon véhicule, afin de ne pas recevoir les avis de contravention pour les infractions commises par l'acquéreur. Un code de cession et un certificat de situation administrative me sont attribués. Il me faudra les communiquer à l'acquéreur.

Je peux être accompagné par le médiateur du point numérique en préfecture et dans de nombreuses sous-préfectures.

la carte grise à portée de clic !

DU NOUVEAU pour mes démarches

Je fais mes démarches en ligne

Je gagne du temps

Je n'ai plus à me déplacer

demarches.interieur.gouv.fr pour m'informer

le permis de conduire à portée de clic !

DU NOUVEAU pour mes démarches

Je fais mes démarches en ligne

Je gagne du temps

Je ne me rends plus en préfecture

demarches.interieur.gouv.fr pour m'informer

L'État simplifie mes démarches

- Je peux désormais effectuer mes démarches liées au permis de conduire sans me rendre au guichet d'une préfecture.
- Je rassemble les pièces justificatives. J'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés, repérables par la vignette bleue « agréé service en ligne ANTS ».
- Je me rends sur <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>
- Je crée un compte en cliquant sur « je fais une demande en ligne ».
- En cas de perte, j'effectue ma déclaration de perte en ligne. En cas de vol, je dois me rendre dans un service de police ou de gendarmerie.
- En cas de vol et de perte, j'effectue également mon achat de timbre fiscal en ligne.
- Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.
- Je reçois mon permis de conduire à mon domicile.

Je peux me faire accompagner par mon école de conduite et par le médiateur du point numérique présent dans chaque préfecture et dans de nombreuses sous-préfectures.

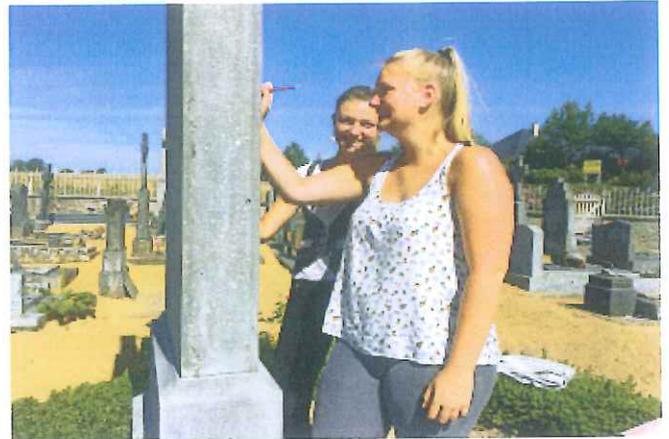
Dispositif Argent de poche

En 2017, 4 jeunes filles ont participé à l'opération argent de poche.



Laurine LEMOINE ET Romane HOUSSIN

Laurine et Romane ont commencé par nettoyer le parquet de la salle, ensuite le calvaire du cimetière et ont redoré les noms sur le monument.



Laurine TRETON et Sophie BARDOUL

Sophie et Laurine ont fait du nettoyage à la forge, elles ont retiré la boiserie au Carré d'As, ont redonné des couleurs de la République aux blasons de la Mairie et du cimetière



**Vous avez entre 16 et 18 ans inclus
et voulez profiter de l'opération
" Argent de poche "
Venez vous inscrire à la mairie**

Dominique était l'encadrant de ces "demoiselles "-

L'opération "Argent de poche" permet à des jeunes de travailler, cela concerne les 16 - 18 ans inclus, pendant les périodes de congés scolaires en contrepartie d'une rémunération de 5 € de l'heure.

Au "jardin des petites mains"

Pour l'année 2017, 9 petits jardiniers ont planté, entretenu et récolté



Margot
Flora
Côme
Nathanëlle
Leïna
Timéo
Chloé
Enzo
Adèle

Passage du jury le 10 août 2017,
composition du jury: le club des Aïnés
qui sait si bien faire!



Celle qui a la force entre les
mains, a le monde à ses pieds.

Toujours avec la grande générosité de
Monsieur BÉASSE à MÉRAL, pour le don de tous les plants.

Concours des maisons fleuries

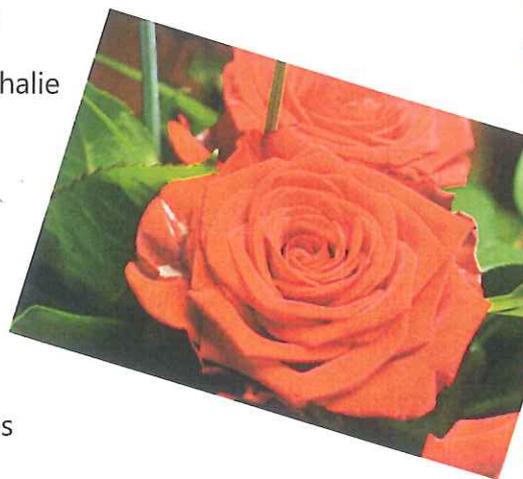
Résultat de 2017 (passage le 10 juillet)

Maisons de bourg

- 1 exæquo Mr et Mme CADOT Monique
 Mr et Mme HOUSSIN Solange
- 2^{ème} Mme COLLET Thérèse
- 3^{ème} Mme BELLANGER Nathalie

Maisons en campagne

- 1^{er} Mr CHAINEAU Francis
- 2^{ème} Mme GOHIER Odile
- 3^{ème} Mr et Mme ROUSSEAU Agnès
- 4^{ème} Mme MENANT Marie Paule



Recherche des volontaires pour le nettoyage de l'église
le 30 juillet 2018, rendez vous à 14h .

N'apportez que vos chiffons,
les produits seront fournis.

MERCI



Club des aînés

Bureau :

Présidente : Marie-Paule MENANT

Vice présidente : Madeleine BRUCHET

Trésorière : Monique CADOT

Secrétaire : Roger HOUSSIN

Membres : Daniel ROUSSEAU, Yvette BOISSEAU, Francis CHAINEAU, Auguste BRUCHET, Thérèse COLLET

Le club remercie la commune pour le prêt de la salle « le carré d'as » et la subvention.

Nos activités en 2017

La belote et la boule dès que le temps le permet tous les jeudis

Notre concours de belote qui a eu lieu le 17-18-19 février, un véritable succès

Participation au fleurissement

Un voyage à la Michaudière (JUVIGNY SOUS ANDAINE) le 16 mai avec la Chapelle Craonnaise

En Août , le jury des jardins des petites mains

Egalement le nettoyage de l'église

Dans l'année nous avons fêté 2 quatre-vingt ans Joseph et Jacqueline CHAINEAU et 1 quatre-vingt dix ans Marie-Josèphe RENAUDIER



En octobre les 40 ans du club

Pour 2018

Assemblée générale le 18 janvier

Concours de belote les 16, 17, 18 février

Le voyage avec la Chapelle Craonnaise (à prévoir)



Les amis de la forge

Présentation du nouveau bureau voté en juin 2015

Président Guillaume HAVARD

Vice-président Joseph CHAINEAU

Trésorier Roger HOUSSIN

Secrétaire

Membres :

Marie-Paule MENANT, Monique CADOT, Agnès ROUSSEAU, Yvette BOISSEAU, Yannick CHAINEAU, Philippe BARDOUL, Daniel ROUSSEAU, Jean-Christophe HOUSSIN, René CADOT, Auguste BRUCHET, Grégory MARTIN, Jérôme BUHIGNE, Odile GOHIER



Cette année a été calme, nous avons changé de forgeron, il s'agit de Solveig COQUILLARDL qui est arrivée dans notre forge en mai.

Les ouvertures de la forge ont été modifiées, elle est maintenant ouverte que tous les 15 jours seulement le dimanche ou sur rendez vous
De 14 h à 18 h



Nous avons eu le concours de belote en octobre qui a eu un franc succès

Le Carré D'as

*Le Carré d'As sert de lieu de rencontre
et surtout garde le lien social.*



*Le Carré d'As est disponible pour ouvrir ses portes pour diverses
réunions et vin d'honneur, même servi à la salle des fêtes.*

*Le chauffage de l'église est payé par l'association qui participe
aussi à l'entretien du Carré d'As*



L'association offre son repas à tous les bénévoles en Février .

Cette soirée se déroule toujours dans une bonne ambiance.

26 équipes pour les permanences du dimanche matin

*N'hésitez pas à nous rejoindre pour tenir une permanence,
vous serez les bienvenus!*

Le Bureau:

Président: Grégory Martin

Secrétaire: Daniel Rousseau

V-Président: Guillaume Havard

Membres: Jérémy Chaineau

Trésorière: Monique Cadot

Odile Gohier

LE GROUPEMENT DE PROTECTION DES CULTURES

Le groupement des protections des cultures (lutte contre les nuisibles) a organisé 3 battues dans l'année 2017.

Il a été tué :

- 2 renards
- 1 sanglier
- Environ 80 corbeaux
- 11 ragondins.

Depuis quelques années la densité de renard diminue par la maladie (la rage). L'arrivée de sangliers dans notre région depuis 2 années est plus importante.



Le groupement remercie les propriétaires et locataires pour le droit de passage sur leur terre, ainsi que les bénévoles pour l'organisation du concours de belote qui se déroulera

le 20 et 21 janvier 2018

Responsable communal : Jérôme BUHIGNE au 06-77-45-56-14

Les amis réunis

Cette mutuelle a été créée le 15 juin 1977 par Auguste BRUCHET
L'association n'a pas pour but d'être une assurance, ni de remplacer l'aide apportée par la famille ou les voisins, mais de compléter cette aide dans les situations difficiles (maladies, accidents, décès).

Aujourd'hui, la mutuelle compte 7 adhérents répartis en un seul groupe, pour l'année 2017, il n'y a eu aucune intervention.

Composition du bureau :

Président : Pierre Yves TRETON

Vice-Président : Loïc GERBOIN

Secrétaire : René CADOT

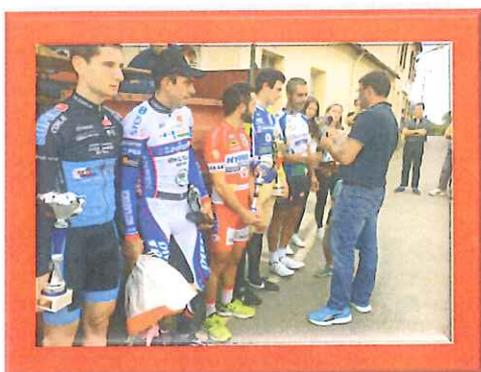
Trésorière : Catherine LANDAIS

COMITE DES FETES

Président : CHAINEAU Yannick
Vice-Président : BARDOUL Philippe
Trésorier : GERBOIN Loïc
Trésorier Adjoint : LEMOINE Ludovic
Secrétaire : HOUSSIN Jean-Christophe

Les activités de l'année 2017

- Le 26 février Course des huit clochers, départ de ST GAULT et l'arrivée à QUELAINES en passant par DENAZE
- Le 12 mars Repas du CCAS dont le comité des fêtes assurait le service.
- Le 2 avril course de la communauté de communes du pays de CRAON départ CONGRIER et arrivée à ST AIGNAN SUR ROE (129 km) en passant par DENAZE
- Le 12 aout a eu lieu la course cycliste organisée par l'UC SUD 53. Le soir, un repas champêtre avait lieu sur la place communale.





Comme tous les ans au mois de décembre, l'équipe du comité des fêtes installe les illuminations de Noël.

Le programme 2018

- Le 9 février aura lieu l'assemblée générale à la salle des fêtes
- Le 25 février : la course des huit clochers départ de DENAZE et arrivée à PEUTON
- Le 11 mars : aura lieu le repas du CCAS
- Le 12 août : l'assemblée communale avec une course cycliste organisée par UC sud 53 et un repas champêtre.
- Le 19, 20, 21 octobre concours de Belote

Le comité des fêtes remercie la municipalité pour la subvention qui nous est versée ainsi que le prêt de la salle. Sans oublier tous les bénévoles et les sponsors qui contribuent au bon déroulement des manifestations.

ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS

2017



PAQUES : après-midi sous un soleil à faire fondre les œufs de pâques. Les enfants ont préparé leur panier avant d'aller à la chasse autour du terrain de tennis et sur l'allée du lotissement.



L'association a organisé pour la première année un tournoi de tennis avec 2 groupes, débutants et chevronnés, 5 poules par groupe, le tournoi à commencer en mai et à fini avec la dernière finale en aout. 40 participants pour la 1^{ère} année.



Un après-midi initiation au tennis pour les enfants a aussi été organisé et s'est fini par



un goûter, les enfants ont apprécié taper dans la balle.

Une **première** aussi avec la marche, en été, le soir départ à 20 h, 1 fois par semaine, et en hiver le samedi matin départ à 10 h 30 place de l'église.

Un repas a été organisé en septembre avec les personnes du tournoi et de la marche, une soirée conviviale confondant les jeunes et les moins jeunes.

Le 28 octobre des petits monstres ont fait du porte à porte dans le bourg. Nous remercions les participants qui ont ouvert à nos enfants pour des friandises ou un sort.



Le 9 décembre, avec Nulle-Par - Ailleurs, les enfants ont décoré la commune avec des boules, des bonbons, des cadeaux. Ensuite les enfants se sont installés et ont



écouté la lecture de contes de Noël, avant l'arrivée du père Noël qui leur a distribué un livre et des sucreries.



2018

Nous commencerons avec pâques
Tournoi de tennis
Nous continuons la marche
Halloween en octobre
Et Noël en décembre

Tarifs :

Carte annuelle : commune 10 €
Hors commune 12 €
Moins de 16 ans : 6 €
Au ticket 1.5 € /personne

Géraldine BANNIER

députée



« Nouvelle députée, je me tiens à la disposition des habitants et élus du territoire pour les recevoir dans ma permanence de Château-Gontier, ou répondre à des demandes de permanences itinérantes. »

Permanence parlementaire

8 avenue de Razilly - 53200 Château-Gontier

lundi 14h30 - 18h30

mercredi 14h - 17h

jeudi 9h - 12h30

Stephanie.Garot@clb-an.fr

02 43 12 63 82 ou 07 88 15 78 91

Programme voirie 2018

Curage des fossés		Avec dérasement	Délimitation
		longueur curage ml	longueur ml
CR n°14	La Petite Corbinière - La Grande Corbinière jusqu'à limite Simple	696	105
CR n°30	La Daulière	1 620	110
VC 107	La Pasquerie (de la RD 128 au CR n° 30 La Daulière)	983	
VC 107	La Pasquerie (du CRn°30 La Daulière à la VC 4)	988	113
VC n°4	Vers Pommerieux - du bourg à l'intersection VC201 Simple	1 038	60

Renforcement des structures	
CR n°12	La Besnerie
CR n° 5	Le Plantis
CR	La Touchardière
VC n° 8	Denazé vers Simple
CR n°14	La Petite Corbinière - La Grande Corbinière jusqu'à limite Simple
CR n°30	La Daulière
VC 107	La Pasquerie (de la RD 128 au CR n° 30 La Daulière)
VC 107	La Pasquerie (du CRn°30 La Daulière à la VC 4)





NOTE D'INFORMATION AUX PROPRIETAIRES
ET EXPLOITANTS

TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE
(CURAGE/BUSAGE/GRAVILLONNAGE)

Dans le cadre du programme de travaux de voiries 2017, la communauté de communes du Pays de Craon réalisera sur la voirie dont votre propriété /votre exploitation est riveraine des travaux de curage de fossés et/ou de gravillonnage de la chaussée.

Les travaux de curages des fossés font intervenir une pelle mécanique et les travaux de gravillonnages des bennes élévatrices.

A ce titre, les haies privées bordant la voirie communale doivent être élaguées pour permettre la réalisation des travaux.

Dans le cadre des travaux de curage de fossés:

- Si vous êtes intéressé pour récupérer de la terre, merci de vous faire connaître auprès de la mairie concernée.
- Si vous êtes propriétaire et/ou exploitant de parcelles desservies par des entrées charretières: si le busage de l'entrée est inférieur à un diamètre 300 mm, s'il est écrasé, bouché ou s'il bloque l'écoulement des eaux du fossé, le busage sera relevé par l'entreprise. La communauté de communes prend en charge les frais de pose d'un nouveau busage à condition que le nouveau tuyau soit présent sur place lors du passage de la pelle mécanique.
- Si vous êtes propriétaire de tuyau d'irrigation ou d'eau passant dans les fossés ou traversant la route, merci de positionner des jalons peints pour indiquer l'emplacement des tuyaux afin que le chauffeur de la pelle mécanique soit prévenu.
- Si les arbres bordant la voirie n'ont pas été élagués et empêchent l'intervention de la pelle mécanique, les travaux d'élagage seront réalisés d'office par la communauté de communes au frais du propriétaire et/ou exploitant en application de l'Article D161-24 du code rural

(Créé par Décret n°2005-368 du 19 avril 2005 - art. 5 (V) JORF 22 avril 2005 :

Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.

Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.

Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat.)

Dans le cadre des travaux de gravillonnage de la chaussée, la communauté de communes réalise les travaux jusqu'à la limite du domaine communal repéré sur le cadastre (cette limite ne vas pas toujours jusqu'aux premiers bâtiments de la propriété).

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la communauté de communes du Pays de Craon (**Contact : Charlotte REBULARD-LUZU au 02 43 09 61 61**).

Le Maire

Mr Jean-Marc FOUCHER,

Vice-Président





Le Royaume des farfelus

L'accueil de loisirs est ouvert à tous les enfants de 3 à 12 ans pour les mercredis et vacances scolaires à :

- Marigné-Peuton salle du foyer culturel pour les mercredis loisirs.
- Simplé salle multi-activité pour les vacances :
 - une semaine à chaque petites vacances scolaires → toujours la 2ème semaine (sauf cas exceptionnel)
 - 4 semaines en juillet et la dernière semaine d'août
 - vacance de Noël toujours fermé.

Dates d'ouverture des vacances 2018

- ➔ HIVER 2018 : 05 au 09 mars
- ➔ PRINTEMPS 2018 : 30 avril au 04 mai
- ➔ JUILLET 2018 : 09 juillet au 03 août
- ➔ AOÛT 2018 : 27 au 31 août
- ➔ TOUSSAINT 2018 : 29 octobre au 02 novembre

Nous avons accueillis pour l'année 2017

Communes	Enfants	Familles
Marigné-Peuton	20	14
Simplé	34	23
Denazé	3	2
Autres	15	10
total	72	49

Les points forts de l'année 2017

- Janvier : découverte des cadeaux pour les mercredis loisirs
- Février : piscine à Vitré
- Mars : création d'œuvres d'arts pour l'exposition des Embusca'livres à Cossé-le-Vivien
- Avril : visite de la radio France Bleu Mayenne + ballade au bois de l'Huisserie
- Juin : fête de la musique spectacle à Méral
- Juillet : inter-centre 150 enfants au terrain de foot de Simplé suivi d'une nuitée ; Cinéma à Renazé ; Parc d'attraction « l'ange Michel » ; 24 enfants sont partis en camp à Trémelin
- Août : Piscine à Angers « Aquavita »



- Décembre : sortie cinéma

Toutes les informations sont disponibles sur le blog : leroyaumesdesfarfelus.blogspot.fr

Pour tous renseignements vous pouvez contacter :

Claire Touratier, directrice au 06/52/51/06/06 ; Marie-Claire Clavreul, représentante de familles rurales

Par mail : leroyaumesdesfarfelus@gmail.fr; Par tel : 0768836437



Organisation des messes pour l'année 2018

messes à 19 h 00				messes à 10 h 30		
temps liturgique	date	lieux	équipe N°	date	lieux	équipe N°
marie				01-janv	Craon	
épiphanie + baptême du	06-janv	la Selle Craonnaise	5	07-janv	Craon	5
2me dim TO	13-janv	Pommerieux	2	14-janv	Craon	2
3ème dim TO	20-janv	Ballots	3	21-janv	Craon	3
4ème dim TO	27-janv	Craon	CMP	28-janv	Craon	1ere com
5ème dim TO	03-févr	Denazé	6	04-févr	Craon	6
6ème dim TO	10-févr	Bouchamps	10	11-févr	Craon	10
mercredi des cendres	14/02 à 20 h	Craon	equipe pastorale			
1er carême	17-févr	St Quentin	jeunes+pole4	18-févr	Craon	4
2eme cârème	24-févr	Chérance	jeunes+pole 7	25-févr	Craon	7
3eme cârème	03-mars	Livré	jeunes+pole8	04-mars	Craon	8
4ème cârème	10-mars	Niafles	jeunes+pole11	11-mars	Craon	11
5ème cârème	17-mars	Athée	jeunes+pole1+ 1ere com	18-mars	Craon	1
rameaux	24-mars	Craon	jeunes	25-mars		9
jeudi saint	29/03 à 20 h	Craon	équipe pastorale			
vendredi saint	30/03 à 20 h	Craon	équipe pastorale			
veillee pâques	31/03 à 20 h	Craon		01-avr	Craon	6
dim pâques	07-avr	La Selle Craonnaise	5	08-avr	Craon	5
1er dim pascal	14-avr	Chérancé	7	15-avr	Craon	7
2ème dim pascal	21-avr	Livrré	8	22-avr	Craon	8
3eme dim pascal	28-avr	St Quentin	4	29-avr	Craon	4
4eme dim pascal	05-mai	Athée	1	06-mai	Craon	1
ascension	09-mai	Mée	9	10-mai	Craon	prof foi
5eme dim Pascal	12-mai	Niafles	11	15-mai	Craon	11
Vigile et Pentecôte				20-mai	Craon	3
trinité	26-mai	Ballots	3	27-mai	Craon	2
fête Dieu	02-juin	Denazé	6	03-juin	Craon	1er com
9eme dim TO	09-juin	Bouchamps	10	10-juin	Craon	1er com
10ème dim TO	16-juin	Niafles	11	17-juin	Craon	fête des écoles catholiques

messes à 19 h 00				messes à 10 h 30		
temps liturgique	date	lieux	équipe N°	date	lieux	équipe N°
12ème dim TO	23-juin	le salle craonnaise	5	24-juin	Craon	5
13ème dim TO	30-juin	Chérance	7	01-juil	Craon	7
14ème dim TO	07-juil	Livré	8	08-juil	Craon	8
15ème dim TO	14-juil	Niaflès	4	15-juil	Craon	4
16ème dim TO	21-juil	Athée	1	22-juil	Craon	1
17ème dim TO	28-juil	Mée	9	29-juil	Craon	9
18ème dim TO	04-août	Pommerieux	2	05-août	Craon	2
19ème dim TO	11-août	Denazé	6	12-août		6
Assomption	mar 14 aout	Ballots	3	mer 15 aout	Craon	3
20ème Dim TO	18-août	bouchamps	10	19-août	Craon	10
21ème dim TO	25-août	Niaflès	11	26-août	Craon	11
22ème dim TO	01-sept	La Selle Craonnaise	5	02-sept	Craon	5
23ème dim TO	08-sept	Chérancé	7	09-sept	Craon	7
24ème dim TO	15-sept	Livré	8	16-sept		8
25ème dim TO	22-sept	St Quentin	4	23-sept		messe rentrée
26ème dim TO	29-sept	Athée	1	30-sept		1
27ème dim TO	06-oct	Mée	9	07-oct	Craon	9
28ème dim TO	13-oct	Craon	cpm	14-oct	Craon	4
29ème Dim TO	20-oct	Pommerieux	2	21-oct	Craon	2
30ème dim TO	27-oct	Denazé	6	28-oct	Craon	6
toussaint	mer 31/10	Ballots	3	jeu 1 nov	Craon	3
31ème dim TO	03-nov	Bouchamps	10	04-nov	Craon	10
32ème dim TO	10-nov	Niaflès	11	11-nov	Craon	11
33ème dim TO	17-nov	La Selle Craonnaise	5	18-nov	Craon	5+sec catho
Fête du Christ roi+ fête paroissiale	24-nov	St Quentin	4	25-nov	Craon	équipe pastorale
1er dim advent	01-déc	Livré	8	02-déc	Craon	8
2ème dim advent	08-déc	Chérancé	7	09-déc	Craon	7
3ème dim advent	15-déc	Athée	1	16-déc	Craon	1
4ème dim advent	22-déc	Ballots	3	23-déc	Craon	3
Veillé+noël	24-déc	Craon	quipe pastorale	mer 25 dec	Craon	équipe pastorale
ste famille	29-déc	Pommerieux	2	30-déc	Craon	2

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET DES EMBALLAGES

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 F	1 J	1 J	1 D	1 M	1 V	1 D	1 M	1 S	1 L	1 J	1 S
2 M	2 V	2 V	2 L	2 M	2 S	2 L	2 J	2 D	2 M	2 V	2 D
3 M	3 S	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M	3 V	3 L	3 M	3 S	3 L
4 J	4 D	4 D	4 M	4 V	4 L	4 M	4 S	4 M	4 J	4 D	4 M
5 V	5 L	5 L	5 J	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V	5 L	5 M
6 M	6 M	6 M	6 V	6 D	6 M	6 V	6 L	6 J	6 S	6 M	6 J
7 D	7 M	7 M	7 S	7 L	7 J	7 S	7 M	7 V	7 D	7 M	7 V
8 L	8 J	8 J	8 D	8 M	8 V	8 D	8 M	8 S	8 L	8 J	8 S
9 M	9 V	9 V	9 L	9 M	9 S	9 L	9 J	9 D	9 M	9 V	9 D
10 M	10 S	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M	10 V	10 L	10 M	10 S	10 L
11 J	11 D	11 D	11 M	11 L	11 L	11 M	11 M	11 M	11 J	11 D	11 M
12 V	12 L	12 L	12 J	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	12 L	12 M
13 S	13 M	13 M	13 V	13 D	13 M	13 V	13 L	13 J	13 S	13 M	13 J
14 D	14 M	14 M	14 S	14 L	14 J	14 S	14 M	14 V	14 D	14 M	14 V
15 L	15 J	15 J	15 D	15 M	15 V	15 D	15 M	15 S	15 L	15 J	15 S
16 M	16 V	16 V	16 L	16 M	16 S	16 L	16 J	16 D	16 M	16 V	16 D
17 M	17 S	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M	17 V	17 L	17 M	17 S	17 L
18 J	18 D	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M	18 S	18 M	18 J	18 D	18 M
19 V	19 L	19 L	19 J	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	19 L	19 M
20 S	20 M	20 M	20 V	20 D	20 M	20 V	20 L	20 J	20 S	20 M	20 J
21 D	21 M	21 M	21 S	21 L	21 J	21 S	21 M	21 V	21 D	21 M	21 V
22 L	22 J	22 J	22 D	22 M	22 V	22 D	22 M	22 S	22 L	22 J	22 M
23 M	23 V	23 V	23 L	23 M	23 S	23 L	23 J	23 D	23 M	23 V	23 D
24 M	24 S	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M	24 V	24 L	24 M	24 S	24 L
25 J	25 D	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M	25 S	25 M	25 J	25 D	25 M
26 V	26 L	26 L	26 J	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	26 L	26 M
27 S	27 M	27 M	27 V	27 D	27 M	27 V	27 L	27 J	27 S	27 M	27 J
28 D	28 M	28 M	28 S	28 L	28 J	28 S	28 M	28 V	28 D	28 M	28 V
29 L	29 J	29 J	29 D	29 M	29 V	29 D	29 M	29 S	29 L	29 J	29 S
30 M	30 V	30 V	30 L	30 M	30 S	30 L	30 J	30 D	30 M	30 V	30 D
31 M	31 S	31 S	31 M	31 J	31 M	31 M	31 V	31 D	31 M	31 M	31 L

RAPPELS:

- Seuls les bacs sont collectés (pas les sacs) à l'exception du jour de l'an, de Pâques et de Noël.
- Collecte à partir de 5h du matin. Merci de sortir votre bac la veille au soir.
- Pour connaître votre jour de collecte, reportez vous au plan, au dos de ce calendrier.



Collecte des ordures ménagères (bac à couvercle bordeaux ou chocolat pour les professionnels)



Collecte des emballages (bac à couvercle jaune)



Jours fériés : Férié



Collecte avancée au samedi précédent, sauf le 01/01/2018 (jour de l'an) et le 10/05/2018 (ascension)



Quelques mots du Président



C'est avec un grand plaisir que nous vous annonçons la création de notre nouveau site internet. Si je devais définir l'année 2017 en un mot je dirai que ce fut une année dynamique. 2018, devrait s'inscrire dans la continuité avec en prime, l'écriture d'un nouveau projet social. Je tiens à remercier tous les bénévoles, familles, jeunes, partenaires, associations, salariés qui participent chacun à sa façon à la réussite et au bon fonctionnement de notre projet social. Je tiens à remercier aussi tous les partenaires financiers dont la Communauté de Communes via le CLAS, la CAF, la MSA, la DDCSPP... qui nous font confiance depuis plusieurs années et sans lesquelles notre action ne pourrait exister.

Alexandre Julliot

Réflexion 2018, Tout au long de l'année, quelques 30 bénévoles vont se réunir plusieurs fois pour réfléchir et travailler collectivement à l'élaboration de notre futur projet social, qui se veut avant tout un projet partagé. Pour ce faire, différentes actions vont être menées pour récolter la parole des Habitants du territoire. Ne soyez pas surpris si nous vous interpellons dans la rue pour répondre à quelques questions, ou si vous recevez un sondage par la poste, mail, ou pigeon voyageur... Les données recueillies viendront enrichir notre, votre futur projet.

Le « Nulle Part Ailleurs », des projets pour tous !

Renseignements et Nouveaux Horaires d'ouverture



6 Rue de la Tour de Guët — 53400 Craon



Hors vacances scolaires
Mardi, jeudi, samedi : 9h30-12h30 / 13h30-17h00
Mercredi : 9h30-18h00
Vendredi : 9h30-12h30 / 13h30-18h00



Vacances scolaires :
Du lundi au vendredi de 9h à 12h / 13h45 à 18h00

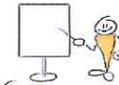


Tel : 02 43 09 09 69 / 06 86 80 08 75
Ou par mail : equipe@lenullepartailleurs.fr
Site internet : www.lenullepartailleurs.fr



PROJETS JEUNES

PRÉSENTATION



C'est swag !

Des **ATELIERS** annuels : Cirque, Magie, E.sport, robotique, coupdepouce.net...

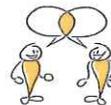
Des **ANIMATIONS** pendant chaque période de vacances avec un programme d'activités riches et variées : sorties, grands jeux, activités manuelles, stages... + les mercredis et samedis.

Un **ACCOMPAGNEMENT** adapté à ton, tes projets : séjours, sorties, échange interculturel, culture Japonaise...

Un **ACCOMPAGNEMENT** des groupes et des foyers de jeunes des communes partenaires : structuration, animations...

Un local pour tous les jeunes à partir de 11 ans : le **CEKUADON** Avec possibilité de manger sur place le mercredi (en non stop)

Des actions de prévention au sein des collèges et MFR



PROJETS FAMILLES

LES ANIMATIONS FAMILLES

Intéressant ...

Des **SOIREEES**, des **CONFERENCEES**, des **TEMPS** pour les parents abordant différentes thématiques sont organisés : « Etre parents aujourd'hui », la Matinale des parents...

Des **ATELIERS**, un atelier Défi famille énergie, atelier **Habilités parentales** permettant de développer une nouvelle méthode de communication avec ses enfants.

Des animations **PARENTS / ENFANTS** autour de la cuisine, du jeu, ou d'autre thématique sont aussi proposées à chaque période de vacances, ainsi que des **SORTIES** familiales : patinoire, zoo, mer...

PROJETS ASSOS

UN ACCOMPAGNEMENT...

Eh oui cela existe !

Un accompagnement adapté pour les associations du territoire qui portent un projet à caractère social et ou familial. Cet accompagnement peut se traduire par une aide technique : recherche de financement, prêt de matériel...mais aussi par une aide méthodologique : aide à la structuration de la vie associative, temps de formation...

C'est aussi un espace où l'on peut communiquer sur ces manifestations.

N'hésitez pas à nous apporter affiches et tracts. Possibilité de mettre en ligne sur notre site internet

PROJETS HABITANTS

UN LIEU RESSOURCE

??? Waouh

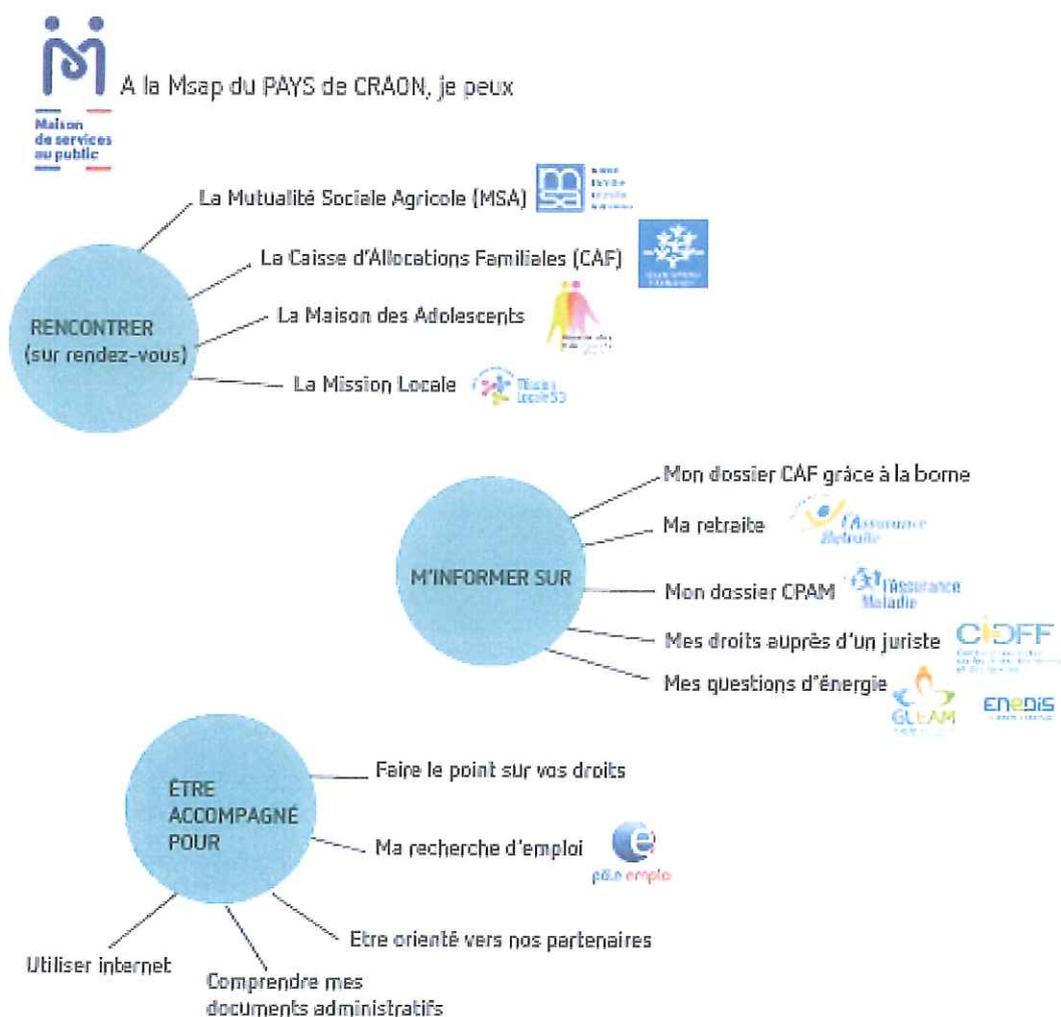
Un accueil chaleureux vous sera assuré par notre équipe de salariés. Nous essaieront de répondre au mieux à vos questions, ou de vous accompagner dans vos projets... Vous pouvez aussi simplement venir pour lire la presse quotidienne ou boire un café, thé...

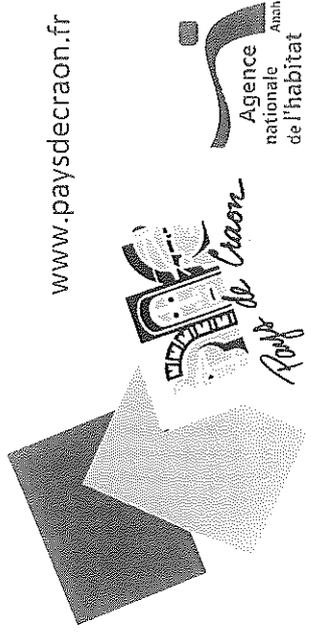
Des PC avec une connexion internet sont mis à votre disposition afin de faire des recherches ou réaliser des documents (affiche, CV...)

La Maison de services au public du PAYS DE CRAON

vous propose :

- Un accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- Un espace informatique en accès libre pour vos démarches en ligne
- Une borne CAF pour vos rendez-vous à distance avec un conseiller
- La possibilité d'un accompagnement individualisé, sur rendez-vous avec la médiatrice sociale, dans les différents domaines relevant de la mission Msap
- Des permanences physiques des partenaires sur rendez-vous





Vous avez un projet de travaux, le Pays de Craon vous accompagne :

SOLIHA vous permet d'évaluer votre éligibilité aux différentes subvention liées à l'amélioration de votre logement. L'association vous accompagne ensuite dans le montage des différents dossiers, du dépôt de la demande à la perception des aides.

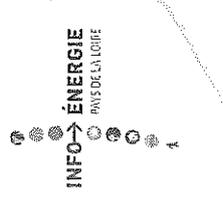
Contact : Eric GUERIN
02.43.91.19.91
e.guerin@solihha.fr

Permanences SOLIHA (9h à 12h) :

- 1^{er} mercredi du mois à Cossé-le-Vivien : Maison de la CC du Pays de Craon – 58 Place Tussenhausen
- 2^{ème} mercredi du mois à Renazé : Annexe du Centre Social – Le Fresne
- 3^{ème} mercredi du mois à Craon : Maison de Services au public – 29 rue de la Libération

Permanences EIE (9h à 12h) :

- 1^{er} mercredi de chaque mois à Cossé-le-Vivien : Maison de la CC du Pays de Craon – 58 place Tussenhausen
- 3^{ème} mercredi de chaque mois à Craon – Maison de Services au public – 29 rue de la Libération



L'Espace Info Energie saura vous orienter sur les solutions techniques relatives aux économies d'énergie (chauffage, isolation, ventilation...). Des éco gestes aux conseils sur votre projet de travaux, votre conseiller s'attachera à trouver une réponse adaptée à vos besoins.

Contact : Gweltaz RAMEL
02.52.46.00.00
chateaugontier.53@eiepd.l.fr

Gendarmerie de CRAON

Lutte contre les cambriolages :

La gendarmerie de la Mayenne propose désormais aux utilisateurs de SMARTPHONES une application « **Stop cambriolages** »

Créée en 2013, l'application, téléchargeable sur Android ou IOS sur smartphone, a pour but d'aider les particuliers et les commerçants à lutter contre les cambriolages.

L'objectif premier de cet outil est de délivrer des messages d'alerte aux utilisateurs situés en zone gendarmerie. Les types de délits visés et les alertes sont variés : vols de carburant, présence de faux agents EDF, cambriolages dans un lotissement, « *L'idée est d'informer l'usager en temps réel d'un périple ou d'un risque. Le type de cambriolage, le mode opératoire ou encore les butins recherchés seront précisés* ».

Sur l'interface, d'autres services seront proposés : informations pratiques, soutien aux victimes, localisation de la brigade la plus proche, formulaire opération tranquillité vacances.....

* * * *

proposition article « brèves »

La gendarmerie de CRAON rappelle que vous avez la possibilité toute l'année de vous inscrire à l'opération « tranquillité vacances ». Cette offre s'étend désormais également aux entreprises.

demandez le formulaire :

cob.craon@gendarmerie.interieur.gouv.fr

et beaucoup d'autres informations sur le site du référent sûreté :

http://www.referentsurete.com

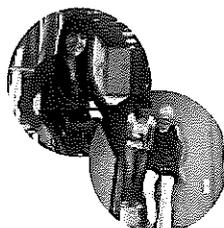
ou sur les réseaux sociaux :

https://www.facebook.com/Groupement-de-Gendarmerie-de-la-Mayenne



Des services à domicile pour tous !

Depuis 1957, l'association ADMR de CRAON et ses environs aide toute personne à bien vivre chez elle : célibataire ou famille, actif ou retraité, en pleine forme, malade ou handicapé.



Aide à la personne, maintien au domicile

Services adaptés aux personnes : âgées, en situation de handicap, malades ou revenant d'hospitalisation :

- Aide au lever, au coucher, à la toilette, à l'habillage
- Cuisine, courses, aide à la prise des repas, ...
- Accompagnement transport
- Accompagnement social

Ménage – Repassage

Ce service permet, à toute personne quelque soit son âge, qui n'a que très peu de temps à consacrer aux tâches ménagères ou qui ne peut plus les effectuer seule, d'avoir un domicile toujours entretenu.



Garde d'enfants

L'ADMR propose la garde d'enfants à domicile adaptée aux besoins de chaque famille. Les intervenants professionnels amènent ou vont chercher les enfants à l'école, les aident à faire leurs devoirs, préparent leurs repas, ...



Téléassistance

Le système de téléassistance proposé par l'ADMR vous permet, grâce à un médaillon ou à un bracelet, d'être relié à un plateau d'écoute. Un service à la carte pour rester chez soi en toute tranquillité 24heures/24 et 7jours/7.

Les petits travaux de jardinage et de bricolage

Vous avez besoin d'aide pour les menus travaux d'entretien, de réparations et de jardinage ? Nos intervenants professionnels peuvent bêcher, tondre la pelouse, repeindre ou tapisser de petites surfaces, poser une étagère, ...

N'hésitez pas à contacter l'ADMR de « CRAON et ses environs » par l'intermédiaire du référent de votre commune : -----, tél : -----

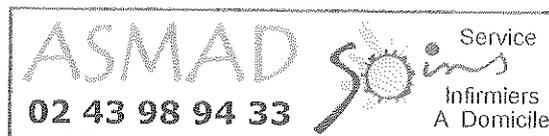
Rejoignez notre équipe de bénévoles !

Vous vous dites pourquoi pas mais je n'ai pas beaucoup de temps ou je ne sais pas ce que je peux apporter... Rencontrons-nous !

Et ensemble, nous définirons votre engagement et vos missions en fonction de vos souhaits, de votre disponibilité et de vos compétences.

Dans le cadre de la qualité, l'association ADMR de CRAON s'est engagée avec son réseau de bénévoles de faire au minimum une visite annuelle chez tous ses clients.

Association ADMR de CRAON et ses environs
83 bis, rue de la Gare 53400 CRAON
02 43 06 06 06 60 - craon.admr53@wanadoo.fr - www.admr.org



L'ASSOCIATION DU SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE

(A.S.M.A.D.)

Le SSIAD

Service Soins Infirmiers A Domicile



L'ASMAD est une association qui, depuis 30 années, gère un service de soins infirmiers à domicile. A ce jour, ce service dispose d'une autorisation de **80 places** :

- 75 places pour les personnes âgées de 60 ans et plus
- 5 places pour les personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap ou atteintes de pathologies chroniques.

Son objectif est de contribuer au maintien de la personne à son domicile.

Le SSIAD intervient **sur prescription médicale** ; les soins sont pris en charge par l'organisme de sécurité sociale.

Le SSIAD assure au domicile de la personne les **soins d'hygiène et de confort, des aides aux actes essentiels de la vie, de la surveillance, des soins techniques et relationnels. L'ASMAD travaille en partenariat et confie la plupart des soins techniques infirmiers aux infirmiers libéraux.**

Pour les Personnes Agées, le SSIAD intervient sur l'ensemble du Pays de Craon ainsi que les communes de Courbeville et Astillé.
Pour les Personnes de moins de 60 ans, le SSIAD peut être amené à intervenir sur l'arrondissement de Château-Gontier.



L'EMSA



Depuis 2013, une Equipe Mobile Spécialisée d'Accompagnement (E.M.S.A.) dépendant du SSIAD de Château-Gontier, intervient sur le territoire du Pays de Craon près des personnes atteintes de troubles cognitifs à un stade précoce afin de faciliter le maintien des activités de la vie quotidienne, solliciter les fonctions restantes, proposer des compensations et instaurer des routines. L'EMSA intervient également auprès de l'aidant familial pour l'accompagner et lui proposer des aides.

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h.

Il est toutefois possible de prendre rendez-vous en dehors de ces horaires.

Nous vous invitons à prendre contact avec le secrétariat avant de vous déplacer.

ASMAD

Rue Lavoisier – 53230 Cossé le Vivien

☎ 02.43.98.94.33 - ☎ 02.43.98.84.74

✉ asmad53@wanadoo.fr

Président : Dr Giraud-Héraud Alain **Directrice** : Mme Solier Chantal



En 2017, l'ADMR et l'ASMAD ont décidé de renforcer leur coopération dans le cadre de l'expérimentation d'un **SPASAD** (Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile).

Le SPASAD a pour mission d'accompagner et de suivre de manière intégrée les personnes requérant à la fois des prestations de soins et d'aide à domicile.

Ce projet est porté par l'**ASMAD du Pays de CRAON** et la **Fédération Départementale ADMR de la MAYENNE**, regroupant les associations d'aide et d'accompagnement à domicile ADMR de BALLOTS, COSSE LE VIVIEN, CRAON, CUILLE, MERAL, QUELAINES, RENAIZE, SAINT AIGNAN SUR ROE.

Le prochain projet de service de l'ASMAD (2018-2023) pourrait avoir comme ligne conductrice le SPASAD si ce dernier est pérennisé.



L'association Alli'âges du sud-ouest mayennais, créée en 2002, poursuit son activité de prévention de la perte d'autonomie, de maintien du lien social et d'animation sur le territoire du Pays de Craon, toujours en lien avec les services qui interviennent à domicile. Elle organise pour les personnes âgées et/ou handicapées diverses activités :

- Séances de **gymnastique adaptée** animées par des moniteurs formés de l'association SIEL BLEU le mercredi tous les 15 jours alternativement à Craon et à Saint Aignan sur Roë. Coût : 3€ incluant un goûter après chaque séance.
- **Lectures et échanges autour de l'actualité**, le jeudi tous les 15 jours à Craon, à la médiathèque et à Ballots (ADMR). Coût : 1 €.
- « **Rencontres autour d'un café** ». Activité gratuite d'échanges sur un sujet défini par les participants permettant aux diverses générations de se rencontrer, de créer des liens et de mieux se comprendre.

Le 5 octobre 2017 un colloque intitulé « Tous proches aidants aujourd'hui ou peut-être demain » a regroupé presque 140 personnes en après-midi et plus de 80 en soirée. Il avait pour objectifs de mieux comprendre les difficultés des proches aidants et de rechercher des améliorations à leur vie parfois très difficile. Cette journée a connu un grand succès et un suivi sera proposé tant aux aidants qu'aux partenaires pour mettre en place un service efficace, correspondant bien aux besoins des aidants. Toute personne intéressée peut s'inscrire en téléphonant au numéro indiqué ci-dessous.

Les activités de l'association peuvent être développées sur tout le territoire si des bénévoles donnent un peu de leur temps pour aider à les animer.
:

Chantal GODARD,

Présidente de l'association Alli'âges

Contacts : e.mail : gocha@sfr.fr - Tel. 06 32 11 06 11.

Siège social : 29 rue de la Libération 53400 CRAON



Les communes du bassin de l'Oudon s'engagent dans le « zéro phyto »

Depuis de nombreuses années les collectivités du bassin de l'Oudon cherchent des solutions alternatives pour entretenir les espaces publics sans produits phytosanitaires : nouveaux matériels d'entretien, formations techniques, essais d'enherbement, de paillage, communication avec les habitants, etc.

Afin de préserver la santé et la qualité de l'eau, le bassin de l'Oudon les accompagne dans cette démarche ; notamment sur des espaces sensibles, difficiles à entretenir sans pesticides comme les cimetières (voir photo ci-dessous).



Rencontre « Entretien zéro phyto des cimetières »
le 5 octobre 2017 à Courbeville

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'utilisation des pesticides est interdite dans les communes françaises pour l'entretien des espaces publics.

Au 1^{er} janvier 2019, ce seront les particuliers qui ne pourront plus acheter et utiliser ces produits.

Il est donc important d'anticiper ces évolutions et changer de regard sur l'entretien et l'aménagement de nos espaces.

Pour en savoir plus sur les actions que vous pouvez mettre en œuvre, en tant que particulier, pour préserver la qualité de l'eau : www.bvoudon.fr (rubrique « Qualité de l'eau > Mon action pour préserver l'eau »).



SOYONS « S.A.G.E. » Adaptons-nous au changement climatique !

Le changement climatique est déjà là, même s'il existe encore des incertitudes sur son intensité. Les mécanismes en jeu sont complexes et partiellement connus.

Il y a des faits : par exemple entre 1970 et 2000, en été, les températures moyennes ont augmenté de 0,35 degrés tous les 10 ans. Il y a aussi les prévisions : probablement autant de pluies mais lors d'événements plus intenses, une augmentation de la température de l'eau, ... Et puis le ressenti : comment ne pas être sensible à la sécheresse de cette année qui fait qu'en novembre la pluie est insuffisante pour alimenter les cours d'eau, que les lentilles s'y développent et que les poissons manquent d'oxygène ?

Alors que peut-on faire ? D'abord prendre conscience que l'eau est une richesse. Avoir aussi conscience de notre confort : de l'eau, à volonté, potable, à la maison. Ensuite chacun de nous peut **adapter ses pratiques** pour mieux utiliser l'eau. Des solutions existent et peuvent être développées en agriculture, dans l'entreprise, dans les lieux publics et aussi dans nos usages quotidiens. Chacun de nous peut agir simplement :

- Laver les légumes dans une bassine pour arroser les plantes,
- Installer des réducteurs de pression sur les robinets,
- Utiliser le compost ou les résidus de tonte pour pailler au jardin et conserver l'humidité du sol,
- Supprimer les fuites d'eau,
- Laisser jaunir la pelouse, elle reverdira,
- ...

Fuite sur chasse d'eau = 500 €/an
Vaisselle en laissant couler l'eau = 70 litres ; en utilisant les bacs = 20 litres
Source et pour plus de conseils :
<http://www.ecomotives53.fr> économies d'eau.

A vos agendas : conférence sur l'impact des perturbateurs endocriniens sur l'eau et les milieux aquatiques dans le cadre de la journée mondiale de l'eau – le 22 mars 2018 à 20h30 à la salle des fêtes de BALLOTS. Suivez les actualités sur www.bvoudon.fr



Missions : Soutenir les personnes malades et leurs proches, Informer l'opinion et les pouvoirs publics, Contribuer à la recherche, Former les professionnels, les aidants familiaux et les bénévoles

Actions de notre association:

Toutes nos actions sont gratuites pour les participants :

Personnes malades: Ateliers.

Aidants: Accueil et écoute avec des permanences à Mayenne, Laval et Château Gontier, relaxation, formations, groupes de paroles, de pairs, conférences d'informations.

Couple aidant-aidé: permanences, café mémoire, après-midi Halte relais, Action de convivialité, aide financière.

www.france.alzheimer53.fr
France Alzheimer Mayenne
15, Carrefour aux Toiles
53000 - LAVAL
TEL. 02 43 69 06 88
francealzheimer.mayenne@yahoo.fr

L'ASSOCIATION "RELAIS SANTE BIEN-ETRE", DES HABITANTS ACTEURS DE LA SANTE



Composée d'habitants du Pays de Craon, elle a pour objectif de **promouvoir le bien-être et de permettre à chacun d'être acteur de sa santé.**

Elle a pour mission de créer du lien entre les professionnels de santé et les habitants, de mener des actions de prévention, d'informer sur les actualités « santé » locales.

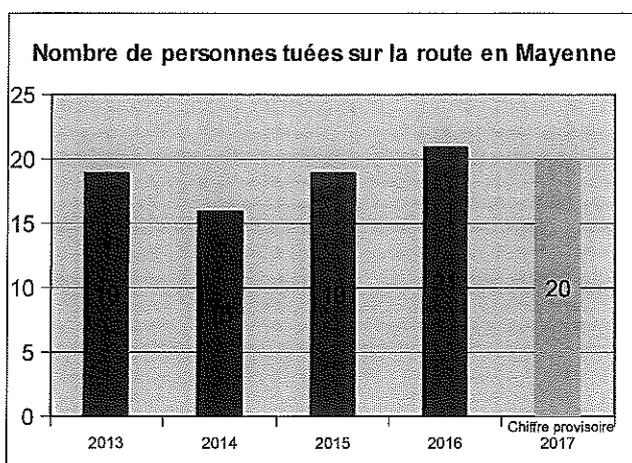
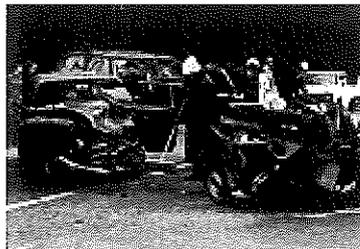
Vous souhaitez connaître les actualités « santé » ? Participer aux actions ? Vous avez des besoins à exprimer ? N'hésitez pas à nous contacter. Renseignements: Julie Girard 07 85 51 53 43 / animation.sante@paysdecraon.fr

Pour en savoir plus, RDV sur le site internet de la Communauté de commune du Pays de Craon : www.paysdecraon.fr rubrique « santé ».

Sécurité routière : objectif « aucune victime » en 2018

Les nids de poules sur les routes, les bambins assis entre papa et maman sur un coussin à l'avant de la voiture, le « p'tit dernier » avant de prendre la route, étaient monnaie courante dans les années 70.

18 000 morts à l'époque en France, contre moins de 4 000 ces dernières années, cela démontre bien que de réels progrès ont été réalisés alors que, sur la même période, le parc automobile national a presque triplé.



Pourtant, depuis 2014, en Mayenne comme sur l'ensemble du territoire nationale, **la mortalité routière est en hausse**. Les différentes mesures prises ces dernières décennies semblent moins efficaces face à des **nouveaux comportements**. Le respect de « la règle », le rapport aux risques, l'importance du téléphone dans le quotidien, de nouvelles addictions, expliquent ces évolutions.

Dans 9 cas sur 10, les accidents qui frappent nos familles sont dus à des comportements irréguliers. La vitesse excessive ou inadaptée est ainsi la première cause d'accidents.

Au final, si chaque conducteur se montrait vigilant et respectueux des règles, notamment le code de la route, la majorité des accidents serait évitée.

Il s'avère plus que jamais nécessaire d'amplifier la politique de sécurité routière, pour que la conscience du risque, le respect des autres et de soi-même, puissent à nouveau être des règles de vie naturelle et partagée.

Pour poursuivre les efforts et continuer à sauver des vies, de nouveaux moyens de contrôles automatisés sont déployés. Sur notre commune, nous...

développons ... les zones de circulation apaisée, ... la maîtrise de la vente de boissons alcoolisées dans les manifestations locales, ... la cohérence de la signalisation routière pour qu'elle soit comprise et ainsi respectée et respectée, ... etc ...

Espace de personnalisation par la commune

...car en matière de sécurité routière, nous sommes tous responsables ! La commune de « nom » et les « habitants de la commune » doivent être exemplaires. C'est à force de vigilance et de prise de conscience qu'ensemble, dans l'intérêt de nos enfants, de nos proches et de nos amis que nous aurons une route plus sûre.

LES CHENILLES URTICANTES DÉFOLIATRICES

Depuis quelques années déjà en Mayenne, POLLENIZ, le réseau FREDON-FDGDON des Pays de La Loire, organise des luttes collectives contre une espèce de chenilles urticantes défoliatrices, la Processionnaire du Pin ; et ponctuellement contre la Processionnaire du Chêne et le Bombyx Cul Brun.

RECONNAISSANCE DES ESPECES

Processionnaire du Pin



Ces chenilles sont inféodées aux pins (noir d'Autriche, laricio de Corse, Salzman, de Monterey, maritime, sylvestre et d'Alep) et parfois aux cèdres. Elles forment dans les arbres des nids très reconnaissables, en bout de branches, souvent exposés au soleil, de la taille d'un petit ballon et de couleur blanche. Lors des premiers stades larvaires, les chenilles sont très petites et il n'y a pas de nid visible. Ils ne seront formés que par les chenilles plus âgées, pour se protéger du froid et des intempéries. Puis ces chenilles descendront le long des troncs lors de processions pour aller s'enterrer dans le sol, afin d'effectuer leur nymphose (chrysalide, avant de ressortir sous la forme adulte = papillon).

Processionnaire du chêne

Ces chenilles sont inféodées aux chênes. Elles forment de gros nids à la base des branches charpentières, dans lesquels elles s'abritent la journée, puis elles y effectueront leur nymphose. Ces chenilles se déplacent en grande procession dans l'arbre pour se nourrir des feuilles, la nuit.



Bombyx Cul Brun

Ces chenilles sont reconnaissables par leurs lignes blanches longitudinales et leurs deux points orange sur le dos. Elles colonisent différentes espèces végétales que l'on retrouve dans les haies bocagères (chênes, aubépines, pruneliers, ...). Elles forment des petits nids, constitués de feuilles recroquevillées et enserrées par de la soie blanche, de la taille d'un poing et situés en bout de branches.

Lithosie quadrille

Enfin, il existe une dernière espèce urticante, que l'on rencontre plus rarement en Mayenne. Elle se nourrit de mousses et de lichens. Ainsi, nous pouvons la retrouver sur divers supports (arbres, mais aussi bâtiments non entretenus, ...). Elle est reconnaissable par deux lignes dorsales composées d'une série de points orange. On a également pu croiser quelques fois une de ses « cousines » ayant le même régime alimentaire et pouvant être à l'origine d'urtications, mais dans une moindre mesure, le Manteau pâle (*Eilmea caniola*).

Les miroirs urticants

Au-delà du stade L3, les chenilles possèdent des poils urticants. A l'inverse de ce que l'on pourrait penser, ce ne sont pas les poils visibles à l'œil nu qui le sont, mais des poils microscopiques projetés dans l'environnement par le biais d'ouvertures sur leur dos, appelées «miroir», que les chenilles ouvrent et ferment à leur guise. Plus elles sont stressées, ce qui est le cas lors des processions, et plus elles libèrent ces poils urticants, comme moyen de protection.



Autre espèce - confusion

Certaines confusions ont lieu au printemps, avec des chenilles d'hyponomeutes, responsables d'importantes défoliations accompagnées de soie, recouvrant parfois entièrement les végétaux touchés (*Prunus*, pommiers, fusain d'Europe, ...). Pas de panique ! Ces chenilles ne sont pas urticantes et généralement, les végétaux se remettent très bien de leurs attaques.

DANGERS

Surtout, **NE PAS TOUCHER LES CHENILLES** et ne pas s'en approcher non plus.

Les symptômes

Hommes et animaux peuvent être touchés par des réactions allergiques plus ou moins importantes.

Contact avec la peau : plaques rouges, cloques, démangeaisons, brûlures, nécroses (langue des animaux).

Contact avec les yeux : pourtour rouge, paupières enflées, larmes, baisse de vision, cécité.

Systèmes respiratoires : asthme, allergies violentes.

Dans la mesure du possible, il ne faut pas se gratter et éviter les frottements, car cela disperse les poils urticants, les casse, ce qui libère alors la substance provoquant les allergies.

Les traitements

Pour l'homme

Consulter un médecin ou un ophtalmologiste.

Laver les vêtements et supports souillés (>60°C).

Éviter les sites infestés en période critique (parcs, espaces de jeux, ...).

Rincer au jet d'eau les surfaces colonisées par les chenilles lors de leurs processions (sol, pelouse, infrastructures telles que les bancs, ...).

Pour les animaux

Consulter un vétérinaire.

Penser à vous laver, ainsi que vos vêtements et tissus/supports pouvant avoir été utilisés par votre animal (panier, niche, ...).

LA LUTTE



En Mayenne, compte tenu de la fréquence de la Processionnaire du Pin, les campagnes de luttes collectives leur sont principalement destinées, mais des solutions existent pour chaque espèce de chenilles. Lors des luttes collectives effectuées à l'automne sur les pins et cèdres, il s'agit d'une méthode d'aspersion de bio-insecticide, composé d'une bactérie *Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*, dont l'ingestion leur est mortelle.

Il est également possible de poser sur pins ou cèdres, avant leur procession, des écopièges. Ces collerettes munies d'un sac, permettront de récupérer les chenilles avant qu'elles ne touchent le sol.

On peut également supprimer les nids, mais il faudra alors bien veiller à se protéger avec des équipements de protection individuelle (protection complète ! Combinaison, bottes, gants,

masque, lunettes).

Il est possible de mettre en place un piégeage des papillons (à l'aide d'une phéromone) pour diminuer les populations, mais cette seule méthode ne suffit pas, elle devra être combinée à d'autres.

Enfin, on peut se faire aider des auxiliaires prédateurs, comme les mésanges, en posant des nichoirs adaptés à ces espèces. Elles adorent consommer les chenilles aux premiers stades larvaires.



Source photos et informations: POLLENIZ.

Des plaquettes ont été distribuées dans votre mairie. Elles sont également disponibles sur simple demande en nous contactant.

POLLENIZ 53 / FDGDON de la Mayenne

17 boulevard des Manouvriers 53810 CHANGÉ - 02 43 56 12 40 - polleniz53@polleniz.fr

